

INSTRUCTIONS POUR LE PROGRAMME STOC-EPS

Introduction

Le but du suivi par échantillonnages ponctuels simples (EPS) est d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs de différentes espèces communes nicheuses de France. Le nombre de contacts avec une espèce en un point donné est une mesure de l'abondance de l'espèce dans le milieu. Si l'on totalise les contacts avec cette espèce dans tous les milieux du même type, et si l'on compare les valeurs obtenues au cours du temps, on peut apprécier la tendance d'évolution de l'espèce dans ce type de milieu. Les programmes STOC-EPS et Capture sont complémentaires. Si le programme STOC-Capture permet d'obtenir des informations sur la structure des populations d'oiseaux communs, le programme STOC-EPS permet d'effectuer des échantillonnages sur des espèces et des sites beaucoup plus nombreux. Pour que le STOC-EPS soit un programme pérenne ouvert au plus grand nombre d'observateurs, on privilégie un protocole très simple. Le nouveau protocole est entièrement compatible avec le précédent et bénéficie de l'expérience d'autres programmes européens similaires. Les données obtenues avec le protocole établi en 1989 sont donc intégrables au nouveau fichier national.

Le réseau national STOC-EPS fonctionnera sur la base d'une coordination nationale au sein du CRBPO et de coordinations régionales ou départementales, qui en assureront la pérennité.

1. Qu'est-ce qu'un EPS ?

Un EPS est un dénombrement de l'avifaune en un point où un observateur reste stationnaire pendant 5 minutes exactement. Il note tous les oiseaux qu'il entend ou voit, posés ou en vol, pendant cette durée. Toutes les espèces sont notées, et on ne note que les contacts d'individus différents. Il appartient à l'observateur de juger si deux contacts sont à attribuer au même individu ou à deux individus différents. Les jumelles peuvent être utilisées pour identifier un oiseau détecté préalablement. De bonnes conditions météorologiques d'observation sont requises.

2. Le même protocole est conservé sur les sites où le programme fonctionne déjà

Toutes les données au format du protocole 1989 sont compatibles avec le nouveau format de la base de données. Pour les observateurs utilisant l'ancien protocole, il y a possibilité s'ils le souhaitent d'opter pour les quelques modifications relatives au nouveau protocole : (1) faire deux passages par EPS au lieu d'un ; (2) en option, noter la distance des oiseaux à l'observateur. Cela ne sera pas toujours possible pour ceux qui font déjà un grand nombre d'EPS. Dans ce dernier cas, mieux vaut conserver tous les EPS initiaux et un seul passage, plutôt que d'abandonner certains EPS pour faire deux passages sur les points conservés.

3. Principales évolutions par rapport au protocole 1989

3.1 Les objectifs des modifications du protocole initial 1989 :

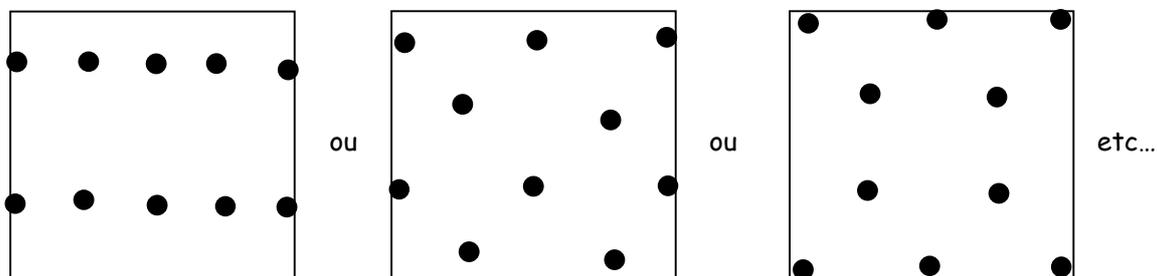
- améliorer la représentativité et le relevé des habitats ;
- pouvoir conserver un point même si l'habitat change ;
- harmoniser le protocole avec ceux mis en place dans d'autres pays européens ;
- pouvoir estimer l'abondance et la densité.

3.2 Le tirage aléatoire des carrés à prospecter

On procède à un tirage aléatoire des sites à prospecter, par secteur départemental ou par département, sur la base de carrés qui abriteront les points d'écoute. La taille du carré est fixée à 4 km² (2 x 2 km), abritant

10 EPS répartis de manière homogène dans tout le carré (et non en fonction de l'habitat rencontré dans le carré). Il est laissé libre choix à l'observateur de répartir ses EPS dans le carré, dans la mesure où les points sont relativement équidistants et de répartition homogène dans le carré (au moins 300 mètres entre deux points). Tous les types d'habitat présents dans le carré devront être représentés sur les points d'écoute dans leurs proportions respectives.

Exemples de répartition des EPS dans un carré :



Le tirage aléatoire permettra de produire des données représentatives que l'on pourra analyser indépendamment d'éventuelles modifications de l'habitat. A une autre échelle, il permet de réaliser des extrapolations pour des habitats de même type. C'est le coordinateur national, au CRBPO, qui est chargé d'effectuer le tirage au sort des carrés qui abriteront les EPS, sur la base de la cartographie des zones de prospection potentielles fournie par le coordinateur local de chaque région ou département. Le coordinateur national fournit ensuite au coordinateur local une carte des carrés ainsi définis, et éventuellement l'ordre dans lequel ces carrés devront être prospectés. Un nombre de carrés suffisant est proposé pour que chaque coordinateur puisse éventuellement éliminer des carrés impraticables (terrain privé inaccessible, grande surface en eau...), mais dans la mesure du possible l'ordre proposé devra être respecté.

3.3 Deux passages sur chaque EPS

Deux passages sont réalisés de part et d'autre du 8 mai pour chaque EPS, et sont séparés d'au moins 4 semaines. Les EPS réalisés en montagne pourront se caler sur la date charnière du 15 mai, en raison du démarrage plus tardif des activités reproductrices de la majorité des espèces d'oiseaux en altitude.

3.4 Un relevé détaillé de l'habitat

On effectue un relevé détaillé de l'habitat, tous les ans, en se servant d'un code fourni avec ce protocole.

3.5 En option : les distances à l'observateur

On peut noter la distance séparant les oiseaux contactés de l'observateur selon trois catégories, afin de pouvoir faire des évaluations de détectabilité et de densité relative des espèces. Cette quantification est optionnelle.

4. Consignes pratiques : le protocole STOC-EPS

4.1 Périodes et heure

Chaque EPS est effectué deux fois en période de nidification. Le premier passage a lieu en début de saison de reproduction (du 1^{er} avril au 8 mai ; on conserve ici la date charnière du protocole 1989), le second a lieu entre le 9 mai et le 15 juin. Il est recommandé d'effectuer les deux passages à au moins quatre semaines d'intervalle. Sous la contrainte de conditions météorologiques favorables, les deux passages seront effectués aux mêmes dates et avec le même intervalle d'une année sur l'autre. Pour un carré donné, les points seront tous effectués le même jour (lors d'un passage) et dans le même ordre (lors des différents passages). Pour les EPS réalisés en altitude, la date charnière est reculée au 15 mai. Chaque relevé sera effectué entre 1 et 4

heures après le lever du soleil (on évite ainsi le choris matinal). Idéalement, le relevé commence vers 6 ou 7 heures du matin, et est terminé avant 9 heures.

4.2 Répartition des relevés d'année en année

Chaque EPS est réitéré chaque année exactement au même endroit, par le même observateur. On veillera à ce que les conditions d'observation soient aussi semblables que possible d'une année sur l'autre. La date, l'heure et l'ordre des points doivent être également similaires dans la mesure du possible pour un même carré.

Les sites d'EPS étant choisis aléatoirement, il n'y a pas de contrainte sur la pérennité du milieu. Il ne faut pas abandonner un EPS si le milieu est modifié d'une année à l'autre, car le tirage au sort aléatoire du carré à prospector assure d'observer les modifications 'moyennes' du milieu concerné.

4.3 L'habitat

Une relevé détaillé de l'habitat est effectué autour de chaque point d'écoute (dans un rayon de 100 mètres autour du point), selon le protocole et les catégories fournis. Cette description est réalisée tous les ans. On distingue, si cela est pertinent, l'habitat principal d'un habitat secondaire différent mais moins représenté.

4.4 Types de contact

La distance des contacts à l'observateur est notée selon trois catégories (moins de 25 mètres, entre 25 et 100 mètres, plus de 100 mètres). Il s'agit alors de noter les distances pour tous les contacts d'un même EPS. Ceci reste à réaliser de manière optionnelle, car il peut s'avérer difficile de noter à la fois les contacts et leur distance lors d'un point d'écoute de 5 minutes. On privilégiera alors la détection des contacts multiples à la prise de note sur les distances.

Pour la catégorie des oiseaux en vol direct : on comptabilisera par exemple un groupe d'étourneaux traversant la zone prospectée, mais les alouettes chantant en vol seront comptabilisées dans la catégorie de distance à l'observateur correspondante, pas comme oiseau en vol (car pas en vol direct).

Si l'on ne note pas les trois catégories de distance, on note tout de même les oiseaux observés en vol direct, dont l'effectif est repris dans le total (voir l'exemple).

5. La fiche habitat et la fiche relevé

Il y a deux types de fiches à compléter : une fiche habitat et une fiche relevé des observations d'oiseaux. Pour le relevé des contacts d'oiseaux sur le terrain, on peut conseiller de noter les individus sur une représentation graphique du point, et de remplir la fiche relevé ultérieurement. Cela peut notamment faciliter la prise de notes optionnelle sur les catégories de distance de contact. Sur la fiche, le numéro de département à reporter est le numéro administratif à deux chiffres (01 Ain...). Pour faciliter la prise de notes sur le terrain, une représentation graphique d'un point d'écoute pourra être utilisée. Il s'agira par la suite de remettre les données au propre sur la fiche relevé, en utilisant les codes espèces fournis dans ce protocole.

5.1 La fiche habitat

Une fiche spécifique pour la description de l'habitat est complétée chaque année pour les 10 EPS de chaque carré, en reportant notamment les codes habitat, en se référant aux catégories fournies dans le protocole général. On reporte la description de l'habitat situé dans un rayon de 100 mètres autour du point d'écoute, en séparant s'il y a lieu l'habitat principal d'un habitat secondaire bien différent mais moins représenté. Ainsi, un petit bois en milieu agricole constituera un habitat secondaire, mais de petits groupes d'arbres ne seraient pas considérés comme tel.

Par exemple, pour l'habitat principal, on remplit la fiche habitat en renseignant les deux premières colonnes (1 et 2), qui correspondent à une description générale du milieu. Les colonnes 3 et 4 sont facultatives, mais permettent de décrire de manière plus précise le milieu, et peuvent contenir une ou deux catégories qui décrivent au mieux le milieu.

5.2 La fiche relevé

Une fiche relevé est à compléter pour chaque EPS. Sur chaque fiche doivent figurer le nom de l'observateur, le numéro de région, le numéro du département, le numéro de carré (dans le département), l'heure de début de suivi du point, la date et le numéro de passage (1 ou 2, correspondant aux deux périodes avant ou après le 8 mai). On note sur la fiche d'observation des informations sur la couverture nuageuse, la pluie, le vent et la visibilité, codés de 1 à 3 selon leur intensité (voir tableau ci-dessous).

Couverture nuageuse	Pluie	Vent	Visibilité
0 - 33% = 1	Absente = 1	Absent = 1	Bonne = 1
33 - 66% = 2	Bruine = 2	Faible = 2	Modérée = 2
66 - 100% = 3	Averses = 3	Moyen à fort = 3	Faible = 3

Dans la colonne 'espèce' doivent figurer les codes des espèces tel qu'ils sont utilisés dans les banques de données du CRBPO, c'est-à-dire les trois premières lettres du nom du genre, suivies des trois premières lettres du nom de l'espèce, en latin. Un code complet des espèces communes nichant en France est joint à ce protocole. Pour les espèces plus rares ne figurant pas dans la liste, le principe de codage reste le même (ex. : Roselin cramoisi CARERY). Attention toutefois aux exceptions : Grand Corbeau : CORRAX, Crave : PYRRAX, Rousserolle verderolle : ACRRIS.

Cinq colonnes permettent de saisir pour chaque espèce le nombre d'oiseaux contactés, notamment selon les catégories de distance à l'observateur si celles-ci sont notées (3 colonnes). La quatrième colonne sert à reporter le nombre d'oiseaux observés en vol direct. La cinquième colonne sert à reporter le total des quatre colonnes précédentes, ou bien le nombre d'individus contactés pour chaque espèce quand les catégories de distance ne sont pas notées. Dans ce dernier cas, on reporte dans la colonne 'Total' tous les oiseaux contactés en vol et posés, et seules les colonnes 'Vol' et 'Total' sont complétées.

Il est demandé aussi de noter, sur la dernière ligne de la fiche relevé, le nombre d'oiseaux non identifiés (trop loin, observation trop furtive, chant inconnu...).

Une représentation graphique d'un point d'écoute est fournie pour faciliter la prise de notes optionnelle sur les catégories de distance. On peut ensuite recopier les contacts sur la fiche relevé une fois le carré terminé. Il est conseillé de remettre au propre les fiches relevés le plus tôt possible après le retour du terrain, le plus pratique étant de les saisir sur fichier informatique selon le modèle fourni au coordinateur local.

6. Le transfert des données

Il est demandé aux observateurs de transmettre les fiches habitat et relevés au coordinateur local le plus tôt possible dès la fin des relevés. C'est le coordinateur local qui est chargé de faire parvenir au coordinateur national une copie du fichier global de son secteur, sous forme informatisée. Ainsi, les données pourront être centralisées au niveau départemental et/ou régional, et au niveau national.

Tous les ans, au plus tard pour le 1^{er} août, l'observateur fournit au coordinateur local une copie des fiches habitat et relevés des EPS, informatisées ou non (en accord avec le coordinateur local), comprenant donc la description des milieux et le bilan des deux passages.

Tous les ans, au plus tard pour le 1^{er} octobre, le coordinateur local fournit au coordinateur national une copie du fichier informatisé de tous les EPS de son secteur, ainsi qu'une cartographie pour chaque département des carrés prospectés (avec leurs numéros et les noms d'observateur).

LES CODES HABITAT - STOC-EPS

A. Forêt (arbres > 5m de hauteur)

1 Feuillus	1 Semi-naturelle ou âges mélangés	1 Chêne
2 Conifères	2 Plantation avec étalons	2 Hêtre
3 Mixte (> 10% de chaque)	3 Plantation sans étalons	3 Erable
	4 Plantation mûre (> 10m de haut)	4 Châtaignier
	5 Jeune plantation (5-10m)	5 Autre essence feuillue
	6 Parc (arbres éparses et prairies)	6 Sapin
	7 Sous-bois dense	7 Epicéa
	8 Sous-bois modéré	8 Pin
	9 Sous-bois éparse	9 Mélèze
	10 Bois mort présent	10 Autre essence conifère
	11 Bois mort absent	11 Autre essence

B. Buissons (ou jeune forêt < 5m de hauteur)

1 Forêt de régénération	1 Feuillus	1 Surtout grands (3-5 mètres)
2 Buissons calcicoles	2 Conifères	2 Surtout petits (1-3 mètres)
3 Lande	3 Mixte (10% de chaque)	3 Sous-bois dense
4 Jeune taillis	4 Buissons feuillus de marais	4 Sous-bois modéré
5 Nouvelle plantation	5 Buissons conifères de marais	5 Sous-bois éparse
6 Coupe « à blanc »	6 Buissons mixtes de marais	6 Fougères
7 Autres	7 Feuilles persistantes	7 Pâturé
	8 Garrigue	
	9 Maquis	

C. Pelouses, marais et landes

1 Pelouse calcaire sèche	1 Haies avec arbres	1 Non pâturé
2 Lande herbacée	2 Haies sans arbres	2 Pâturé
3 Lande de bruyère	3 Lignes d'arbres sans haie	3 Foin
4 Pelouse humide naturelle	4 Autre limite de terrain	4 Beaucoup de fougères
5 Autres pelouses sèches	(mur, fossé...)	
6 Pelouse inondée/marais pâturé	5 Groupe isolé de 1-10 arbres	
7 Roselière	6 Pas de limite de terrain	
8 Autres marais ouverts	7 Montagne	
9 Marais salants		

D. Milieux agricoles

1 Prairie cultivée	1 Haies avec arbres	1 Non pâturé
2 Prairie non cultivée	2 Haies sans arbres	2 Pâturé
3 Mixité prairie / cultures	3 Ligne d'arbres sans haie	3 Céréales
4 Grandes cultures	4 Autre limite de terrain	4 Maïs
5 Verger / vignes / maraîchers	(mur, fossé...)	5 Tournesol
6 Autres types de cultures	5 Groupes isolés de 1-10 arbres	6 Colza
	6 Cour de ferme, basse-cour	7 Cultures à racines
		8 Sol nu
		9 Autres cultures

E. Milieux bâtis ou urbanisés

1 Urbain	1 Bâtiments	1 Industriel
2 Suburbain	2 Jardins	2 Résidentiel
3 Rural	3 Parcs municipaux, zones de loisirs	3 Beaucoup d'arbres
	4 Traitement des eaux urbaines	4 Peu d'arbres
	5 Près d'une route (< 50 mètres)	5 Grande surface de jardins (> 450m ²)
	6 Près d'une voie de chemin de fer (< 50 mètres)	6 Moyenne surface de jardins (100 - 450 m ²)
	7 Décharge d'ordures	7 Faible surface de jardins (< 100 m ²)
		8 Beaucoup de buissons
		9 Peu de buissons

F. Milieux aquatiques

1 Mare (moins de 50 m ²)	1 Non utilisé/non perturbé	1 Eutrophique (eau verte)
2 Petit étang (50 - 450 m ²)	2 Sports nautiques	2 Oligotrophique (eau claire, peu d'algues)
3 Lac/réservoir (berges naturelles)	3 Pêche à la ligne	3 Dystrophique (eau noire)
4 Réservoir (berges non naturelles)	4 Activité industrielle	4 Bigarré (eau claire, beaucoup d'algues)
5 Carrière de gravier, de sable...	5 Traitements d'eaux usées	5 Courant faible / moyen
6 Ruisseau (< 3m de largeur)	6 Autres dérangements	6 Courant fort
7 Rivière (> 3m de largeur)	7 Activité industrielle	7 Dragué
8 Fossé inondé (< 2m de largeur)	8 Petites îles	8 Non dragué
9 Petit canal (2 - 5m. de largeur)		9 Rives nues
10 Grand canal (> 5m de largeur)		10 Rives avec végétation
11 Eaux saumâtres (salins, lagunes...)		

G. Rochers terrestres ou côtiers

1 Falaise	1 Montagne	1 Roche nue
2 Eboulis, pente rocheuse	2 Pas en montagne	2 Végétation basse présente (mousses, lichens...)
3 Pavement calcaire	3 Bord de mer	3 Graminées présentes
4 Autres sols rocheux	4 Fort dérangement par l'homme (grimpeurs, promeneurs...)	4 Buissons présents
5 Carrière		
6 Mine / abîme / terril		
7 Grotte		

LES CODES ESPECES - STOC-EPS

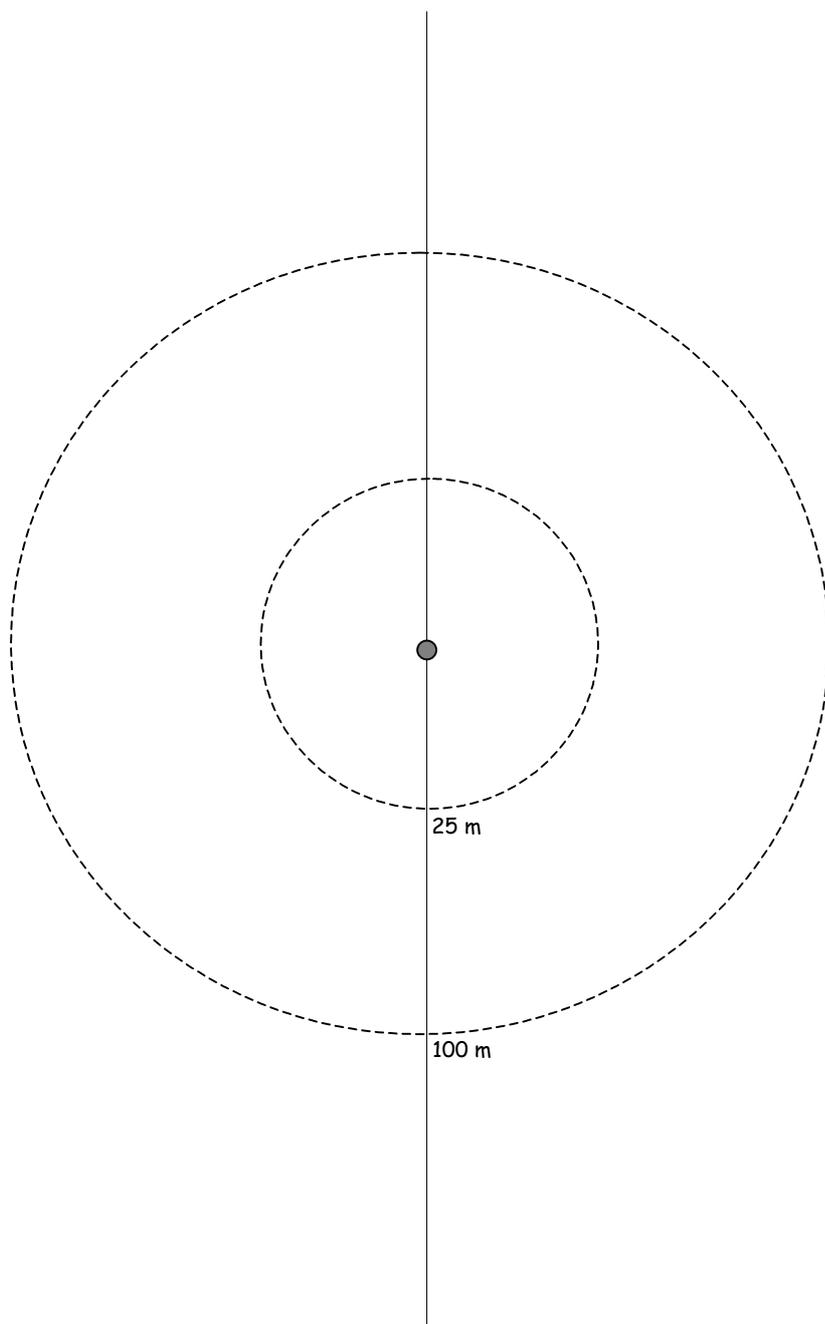
ESPECE	CODE	ESPECE	CODE
Accenteur alpin	PRUCOL	Coucou gris	CUCCAN
Accenteur mouchet	PRUMOD	Courlis cendré	NUMARQ
Aigle botté	HIEPEN	Crabier chevelu	ARDRAL
Aigle royal	AQUCHR	Crave à bec rouge	PYRRAX
Aigrette garzette	EGRGAR	Cygne tuberculé	CYGOLO
Alouette calandre	MELCAL	Echasse blanche	HIMHIM
Alouette calandrelle	CALBRA	Effraie des clochers	TYTALB
Alouette des champs	ALAARV	Engoulevent d'Europe	CAPEUR
Alouette lulu	LULARB	Épervier d'Europe	ACCNIS
Autour des palombes	ACCGEN	Étourneau sansonnet	STUVUL
Avocette élégante	RECAVO	Étourneau unicolore	STUUNI
Balbuzard pêcheur	PANHAL	Faisan de Colchide	PHACOL
Barge à queue noire	LIMLIM	Faucon crécerelle	FALTIN
Bécasse des bois	SCORUS	Faucon crécerellette	FALNAU
Bécassine des marais	GALGAL	Faucon hobereau	FALSUB
Bec-croisé des sapins	LOXCUR	Faucon pèlerin	FALPER
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	Fauvette à lunettes	SYLCON
Bergeronnette grise	MOTALB	Fauvette à tête noire	SYLATR
Bergeronnette printanière	MOTFLA	Fauvette babillarde	SYLCUR
Bernache du Canada	BRACAN	Fauvette des jardins	SYLBOR
Bihoreau gris	NYCNYC	Fauvette grisette	SYLCOM
Blongios nain	IXOMIN	Fauvette mélanocéphale	SYLMEL
Bondrée apivore	PERAPI	Fauvette orphée	SYLHOR
Bouscarle de Cetti	CETCET	Fauvette passerinette	SYLCAN
Bouvreuil pivoiné	PYRPHYR	Fauvette pitchou	SYLUND
Bruant des roseaux	EMBSCHE	Fauvette sarde	SYLSAR
Bruant fou	EMBSCIA	Foulque macroule	FULATR
Bruant jaune	EMBSCIT	Fuligule milouin	AYTFER
Bruant ortolan	EMBSCOR	Fuligule morillon	AYTFUL
Bruant proyer	MILCAL	Gallinule poule-d'eau	GALCHL
Bruant zizi	EMBSCIR	Geai des chênes	GARGLA
Busard cendré	CIRPYG	Gélinotte des bois	BONBON
Busard des roseaux	CIRAER	Gobemouche à collier	FICALB
Busard Saint-Martin	CIRCYA	Gobemouche gris	MUSSTR
Buse variable	BUTBUT	Gobemouche noir	FICHYP
Butor étoilé	BOTSTE	Goéland argenté	LARARG
Caille des blés	COTCOT	Goéland brun	LARFUS
Canard chipeau	ANASTR	Goéland cendré	LARCAN
Canard colvert	ANAPLA	Goéland leucophée	LARCAC
Canard pilet	ANAACU	Goéland marin	LARMAR
Canard souchet	ANACLY	Gorgebleue à miroir	LUSSVE
Cassenoix moucheté	NUCCAR	Grand Corbeau	CORRAX
Chardonneret élégant	CARCAR	Grand Cormoran	PHACAR
Chevalier gambette	TRITOT	Grand Gravelot	CHAHIA
Chevalier guignette	ACTHYP	Grand Tétraz	TETURO
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	Grand-duc d'Europe	BUBBUB
Chevêchette d'Europe	GLAPAS	Grande Aigrette	EGRALB
Chocard à bec jaune	PYRGRA	Gravelot à collier interrompu	CHAALE
Choucas des tours	CORMON	Grèbe à cou noir	PODNIG
Chouette de Tengmalm	AEGFUN	Grèbe castagneux	TACRUF
Chouette hulotte	STRALU	Grèbe huppé	PODCRI
Cigogne blanche	CICCIC	Grimpereau des bois	CERFAM
Cigogne noire	CICNIG	Grimpereau des jardins	CERBRA
Cinle plongeur	CINCIN	Grive draine	TURVIS
Circaète Jean-le-blanc	CIRGAL	Grive litorne	TURPIL
Cisticole des joncs	CISJUN	Grive mauvis	TURILI
Cochevis de Thékla	GALTHE	Grive musicienne	TURPHI
Cochevis huppé	GALCRI	Grosbec casse-noyaux	COCCOC
Corbeau freux	CORFRU	Guêpier d'Europe	MERAPI
Cormoran huppé	PHAARI	Guifette moustac	CHLHYB
Corneille noire	CORCOR	Guifette noire	CHLNIG
Coucou geai	CLAGLA	Harle bièvre	MERMER

ESPECE	CODE	ESPECE	CODE
Héron cendré	ARDCIN	Pic noir	DRYMAR
Héron garde-boeufs	BUBIBI	Pic tridactyle	PICTRI
Héron pourpré	ARDPUR	Pic vert	PICVIR
Hibou des marais	ASIFLA	Pie bavarde	PICPIC
Hibou moyen-duc	ASIOTU	Pie-grièche à poitrine rose	LANMIN
Hirondelle de fenêtre	DELURB	Pie-grièche à tête rousse	LANSEN
Hirondelle de rivage	RIPRIP	Pie-grièche écorcheur	LANCOL
Hirondelle de rochers	PTYRUP	Pie-grièche grise	LANEXC
Hirondelle rustique	HIRRUS	Pie-grièche méridionale	LANMER
Huîtrier pie	HAEOST	Pigeon biset	COLLIV
Huppe fasciée	UPUEPO	Pigeon colombin	COLOEN
Hypolaïs icterine	HIPICT	Pigeon ramier	COLPAL
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	Pingouin torda	ALCTOR
Ibis sacré	THRAET	Pinson des arbres	FRICOE
Lagopède alpin	LAGMUT	Pipit des arbres	ANTTRI
Linotte mélodieuse	CARCAN	Pipit farlouse	ANTPRA
Locustelle lusciniôide	LOCLUS	Pipit maritime	ANTPET
Locustelle tachetée	LOCNAE	Pipit rousseline	ANTCAM
Loriot d'Europe	ORIORI	Pipit spioncelle	ANTSPI
Lusciniole à moustaches	ACRMEL	Pluvier guignard	CHAMOR
Marouette ponctuée	PORPOR	Pouillot de Bonelli	PHYBON
Martinet à ventre blanc	APUMEL	Pouillot fitis	PHYTRO
Martinet noir	APUAPU	Pouillot siffleur	PHYSIB
Martinet pâle	APUPAL	Pouillot vélocé	PHYCOL
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	Râle d'eau	RALAQU
Merle à plastron	TURTOR	Râle des genêts	CRECRE
Merle noir	TURMER	Rémiz penduline	REMPEN
Mésange à longue queue	AEGCAU	Roitelet à triple bandeau	REGIGN
Mésange bleue	PARCAE	Roitelet huppé	REGREG
Mésange boréale	PARMON	Rollier d'Europe	CORGAR
Mésange charbonnière	PARMAJ	Rosignol philomèle	LUSMEG
Mésange huppée	PARCRI	Rougegorge familier	ERIRUB
Mésange noire	PARATE	Rougequeue à front blanc	PHOPHO
Mésange nonnette	PARPAL	Rougequeue noir	PHOOCH
Milan noir	MILMIG	Rousserolle effarvatte	ACRSCI
Milan royal	MILMIL	Rousserolle turdoïde	ACRARU
Moineau cisalpin	PASITA	Rousserolle verderolle	ACRRIS
Moineau domestique	PASDOM	Sarcelle d'été	ANAQUE
Moineau friquet	PASMON	Serin cini	SERSER
Moineau soulcie	PETPET	Sittelle corse	SITWHI
Monticole bleu	MONSOL	Sittelle torchepot	SITEUR
Monticole de roche	MONSAX	Sizerin flammé	CARFLA
Mouette mélanocéphale	LARMEL	Sterne caugek	STESAN
Mouette rieuse	LARRID	Sterne de Dougall	STEDOU
Mouette tridactyle	RISTRI	Sterne hansel	GELNIL
Nette rousse	NETRUF	Tadorne de Belon	TADTAD
Niverolle alpine	MONNIV	Tarier des prés	SAXRUB
Oedicnème criard	BUROED	Tarier pâtre	SAXTOR
Oie cendrée	ANSANS	Tarin des aulnes	CARSPI
Outarde canepetière	TETRAX	Tétras lyre	TETTET
Panure à moustaches	PANBIA	Tichodrome échelette	TICMUR
Perdrix bartavelle	ALEGRA	Torcol fourmilier	JYNTOR
Perdrix grise	PERPER	Tourterelle des bois	STRTUR
Perdrix rouge	ALERUF	Tourterelle turque	STRDEC
Perruche à collier	PSIKRA	Traquet motteux	OENOEN
Petit Gravelot	CHADUB	Traquet oreillard	OENHIS
Petit-duc scops	OTUSCO	Troglodyte mignon	TROTRO
Phragmite des joncs	ACRSCH	Vanneau huppé	VANVAN
Pic à dos blanc	DENLEU	Vautour fauve	GYPFUL
Pic cendré	PICCAN	Vautour moine	AEGMON
Pic épeiche	DENMAJ	Vautour percnoptère	NEOPER
Pic épeichette	DENMIN	Venturon montagnard	SERCIT
Pic mar	DENMED	Verdier d'Europe	CARCHL

REPRESENTATION D'UN POINT D'ECOUTE POUR NOTER LES CONTACTS
STOC-EPS

N° POINT :

HEURE DEBUT :



EXEMPLE DE FICHE RELEVÉ - STOC-EPS

(correspondant à l'exemple de relevé terrain ci-joint)

Nom de l'observateur		Département	N° carré	N° point	Date
MARTIN Michel		79	15	1	23/04/2000
Heure début	1er ou 2e passage	Nuages	Pluie	Vent	Visibilité
06 :30	1	3	1	1	1
ESPECE	Distances de contact			Vol	Total
	< 25m	25-100m	> 100m		
ERIRUB	2	1			3
SYLATR		2			2
SYLBOR	1				1
PHYCOL		1	1		2
PARMAJ	2	1			3
TURMER		1			1
STUVUL		1		14	15
FRICOE	1	1	2		4
DENMAJ		1			1
CIRCYA			1		1

Ou bien, si l'on ne note pas les catégories de distance :

ERIRUB					3
SYLATR					2
SYLBOR					1
PHYCOL					2
PARMAJ					3
TURMER					1
STUVUL				14	15
FRICOE					4
DENMAJ					1
CIRCYA					1

EXEMPLE DE RELEVÉ TERRAIN STOC-EPS

N.B. : vous pouvez utiliser des codes personnels pour noter les observations sur le terrain, le tout étant de bien utiliser les codes des noms latins pour remplir la fiche relevé.

